



[Volet B]

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rése
at
Moni
bel***14197937***Déposé au Greffe du
Tribunal de Commercede NEES-ON-NEUFCHÂTEAU
le 29.09.2014
jour de la réception.
Le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/10/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0413.622.054

Dénomination

(en entier) : **LIBRA-DRINKS**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : Rue de Marche 153 à 6600 BASTOGNE

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Démission et nomination d'un gérant

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 septembre 2014 :

"(...) (on omet) Première résolution

L'assemblée prend acte de la démission de ses fonctions de gérant de la société anonyme de droit luxembourgeois A.R.S. EXPLOITATION S.A. ayant son siège social à 9647 Doncols, 25, Bohey, inscrite au registre du commerce sous le numéro B151492, représentée par Monsieur Arthur Schmit.

Cette démission prend effet ce jour (le 30 septembre 2014).

L'assemblée le remercie pour la façon dont il a exercé sa fonction.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité, de procéder au remplacement du gérant et appelle à cette fonction, Monsieur Fabrice Maziers, 6880 Bertrix, rue de la Bonne Fontaine 52.

Monsieur Fabrice Maziers intervenant aux présentes accepte le mandat de gérant.

Troisième résolution

L'assemblée donne procuration à Monsieur Jean-Philippe WEICKER, Legal Advisor auprès de la société civile à forme de SCRL « BDO Conseillers Juridiques », et à Madame Alice DOPPAGNE, Senior auprès de la société civile à forme de SCRL « BDO Conseils Fiscaux », avec pouvoir d'agir séparément et pouvoir de substitution, aux fins d'accomplir les formalités de publication de la nomination et de la démission du gérant par extrait aux annexes du Moniteur belge.

Les mandataires sont autorisés à effectuer toutes les démarches utiles pour assurer la bonne fin de ces formalités, signer tout document, faire toute déclaration et généralement faire le nécessaire.(...) (on omet)".

Pour extrait conforme.

Déposé en même temps: le PV du 30.09.2014 en original

Jean-Philippe Welcker,
mandataire